

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

15-2

Mercredi 8 avril 2015

~~~~~

## Compte-rendu

Le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 8 avril 2015 à 19H.

Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER, P. GUILLOT, D. JEAN, Adjoints, Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, S. PETITDEMANGE, F. PUPPINI, L. RENAUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: F. NERI, A. ORTOLLAND, K. SCHOUMACKER qui ont donné procuration respectivement à S. BOCHET, D. GARNIER, P. COUPEAU.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; C. LAITHIER est élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose à l'Assemblée l'ajout à l'ordre du jour d'un sujet à traiter en point 12.

### 1 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte Administratif 2014.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014, qui présente des excédents de clôture en fonctionnement de 180 451,08 €, et en investissement de 184 097,77 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 2 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 du receveur-percepteur-municipal en conformité avec le compte administratif voté précédemment.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 3 - BUDGET "PRINCIPAL" - Affectation de résultats de l'exercice 2014.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal déclare qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 4 - IMPOTS LOCAUX - Taux d'imposition 2015.

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2015 les taux d'imposition suivants pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (Taxe d'habitation 14,61 %; Foncier Bâti 25,27 %; Foncier Non-Bâti 94,02 %).

L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2015 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global de 199 329 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 5 - SUBVENTIONS COMMUNALES - Attributions 2015.

Sur proposition de M. JEAN, 4ème Adjoint, le Conseil Municipal décide l'octroi pour 2015 des subventions suivantes: Sou des Ecoles de Curienne 450 €; Club des Aînés ruraux du Mont St Michel de Curienne 390 €; ADMR du Plateau de la Leysse et du Nivolet 240 €; Groupement d'employeurs à vocation de remplacement agricole Savoie Centre 160 €; Halte-garderie Abracadabra- subvention d'exploitation 2015-1ère part-1er semestre: 16500 €; Comité du Souvenir Français 50 €; Karaté Club La Ravoire 150 €; Banque alimentaire de Savoie 100 €; Association «Lo Balorians » - Compagnie de Théâtre 200 €; Association Yakadanser 100 €; Association les Anciens AFN 100 €; Les chemins de Saint-Michel en Savoie 50 €, Comice Agricole des Bauges 100 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 6 - BUDGET PRIMITIF 2015.

Sur proposition de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses, report de l'exercice 2014 compris, à la somme de 1 081 500 € avec, en section de fonctionnement 740 000 €, et en section d'investissement 341 500 €.

Avec les reports 2014, la répartition des crédits d'investissement par opération est la suivante: Terrains-Bois-Forêts: *acquisitions foncières et étude extension périmètre forestier ONF* 19700 €; Mairie-Services administratifs: *petits équipements divers et aménagement accès façade est (caveau + cour d'école)* 19600 €; Mairie-Services Techniques *acquisition tondeuse et fraise à neige, et clôture abords du nouvel atelier* 43500; Ecole-cantine-garderie *équipement informatique et études nouveau bâtiment périscolaire* 14200 €; Salle d'activités *achat de vaisselle et aménagement mezzanine* 36400 €; Voirie *enrobés chemin de la Roche, conteneurisation des déchets, mise aux normes éclairage public* 73000 €; Autres réalisations *travaux d'équipements divers dont aménagement terrain de tennis* 16900 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

*(JP. BARON, D. GARNIER, P. GUILLOT et A. ORTOLLAND manifestent cependant leurs réticences sur le projet de conteneurisation des déchets)*

## **7 - RESTAURATION SCOLAIRE - Groupement de commandes avec le SICSAL pour l'année scolaire 2015-2016.**

Sur proposition de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation d'un nouveau marché unique pour la fourniture des repas destinés aux restaurants scolaires et centres de loisirs. Le SICSAL est désigné pour coordonner le groupement et mandaté pour gérer la procédure. La Commune sera représentée à la commission d'appel d'offres dudit groupement, par Mme E. ECHANTILLAC, déléguée titulaire et Mme D. GARNIER, déléguée suppléante.

*Décision prise à l'unanimité moins une voix (Abstention de F. PUPPINI).*

## **8 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE LA LEYSSE – Démarche de dissolution.**

Vu la délibération adoptée par le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Plateau de La Leysse (SIPL), lors de sa séance du lundi 30 mars 2015 à St-Jean-d'Arvey (Savoie), le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution du SIPL auquel adhèrent les communes de Curienne, Les Déserts, Puygros, St-Jean-d'Arvey, Thoiry et La Thuile depuis le 29 mars 1991.

*Décision prise à l'unanimité.*

## **9 - CONSEIL EN ÉNERGIE CLIMAT PARTAGÉ - Projet de convention à signer avec le PNR des Bauges.**

Sur proposition de Mme ECHANTILLAC, Conseillère Municipale, le Conseil Municipal approuve une convention à signer avec le Parc Naturel Régional (PNR) du massif des Bauges, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, concernant le service « Conseil en Energie Climat Partagé » (CECP).

Le CECP est un service permettant de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de permettre à la Commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine: bâtiments, éclairage public, véhicules. Les actions portent sur:

- la réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique;
- l'accompagnement des communes dans le cadre de ses projets de construction ou de rénovation;
- et l'animation auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux.

Le financement communal est de 1493,10 €, payable par tiers sur 3 ans.

*Décision prise à la majorité (9 voix).*

*(Abstention de JP. BARON, D. GARNIER, P. GUILLOT et A. ORTOLLAND, et opposition de C. CHEVALIER et L. RENAUD)*

## **10 - TERRAINS COMMUNAUX - Projet de convention de concession de terrains boisés.**

Sur présentation de M. LAITHIER, le Conseil Municipal approuve le contrat de concession de terrain en jouissance conclu pour cinq ans à titre provisoire, précaire et renouvelable, à signer avec M. VAGLIO-PRÉT Didier portant sur la location de 3 parcelles devenues disponibles au lieu-dit «Le Collis» pour une contenance totale de 1,1828 ha et un loyer de 76,88 €/an (base 65 €/ha/an).

*Décision prise à l'unanimité.*

## **11 - MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN EMPLACEMENT DE PARKING POUR UN COMMERCE AMBULANT - Approbation d'une convention à signer avec un commerçant.**

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal approuve une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un emplacement pour l'installation d'un véhicule de vente à emporter, pour une durée de six mois, renouvelable tacitement, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, à signer avec Madame BOULEBNANE Widad, gérante de la société PIZZ'EVER.

*Décision prise à la majorité (13 voix).*

*(Opposition de P. GUILLOT et S. PETIT-DEMANGE qui évoquent notamment les problèmes de nuisances sonores occasionnées par le générateur d'électricité).*

## **12 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – Approbation d'un avenant à la convention à signée avec l'association Profession Sport Animation 73 pour la mise à disposition d'une 2<sup>ème</sup> animatrice affectée aux TAP, sur la période du 23/02 au 03/07/2015.**

Sur proposition de la 1<sup>ère</sup> Adjointe et pour faire face à l'absence pour raisons de santé d'un agent communal, le Conseil Municipal approuve un avenant à la convention passée avec l'association Profession Sport Animation 73 de Chambéry (Savoie) pour la mise à disposition d'une 2<sup>ème</sup> animatrice affectée aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la période du 23 février au 3 juillet 2015, portant sur un temps de travail supplémentaire de 8,5 heures au mois d'avril 2015, au prix de 16,97 €/heure, toutes charges comprises.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **Questions diverses:**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la démission pour raisons familiales de Mme K. SCHOUMACKER de ses fonctions de conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, et annonce la désignation de Mme D. GARNIER pour assurer cette fonction dans la continuité. Il remercie vivement Mme SCHOUMACKER pour le travail accompli depuis un an, et tout particulièrement pour la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 25.

Le Maire,  
S. BOCHET.

Le Secrétaire de séance,  
C. LAITHIER